
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 mai 2017

Résolution: CA17 27 0146

Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative et demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;

De demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1175378002

Magella RIOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 mai 2017